

Avis de consultation Projet QC-2023-05

Juillet 2023

Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC);
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC);
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

Période de consultation : du 28 juillet au 18 août 2023.

Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées sur les normes de fiabilité suivantes en vue de leur éventuelle adoption par la Régie.

Nouvelles versions de norme :

- PRC-002-4 – Surveillance des perturbations et production des données

Normes à retirer :

- PRC-002-3– Surveillance des perturbations et production des données

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts des normes de fiabilité à adopter et retirer. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du Coordonnateur, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à fiabilite@hydro.qc.ca.

Documents

- Norme et annexe QC proposées;
- Sommaire de la norme à adopter, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact;
- Norme en suivi des modifications;
- Annexe en suivi des modifications;
- Justification technique de la norme proposée;